

# LA HAUSSE DE LA REDEVANCE HYDRAULIQUE ATTENDRA

13 février 2009 - CHRISTIANE IMSAND - [Aucun commentaire](#)

**ÉNERGIE** Crise oblige, la commission de l'énergie du Conseil des Etats propose de retarder d'une année l'entrée en vigueur de la hausse projetée. Les cantons de montagne devront patienter.



Les cantons alpins sont les principaux bénéficiaires des redevances hydrauliques. En 2002, elles ont rapporté 400 millions de francs aux collectivités publiques, dont 111 millions pour le seul Valais. Cette manne devrait nettement augmenter dans un proche avenir, mais pas aussi vite que l'espéraient les cantons de montagne. Au vu de la crise, la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

propose de reporter d'une année l'entrée en vigueur de la hausse projetée. Celle-ci interviendrait en 2011 au lieu de 2010. C'est un moindre mal pour les communautés concédantes compte tenu de l'opposition des milieux économiques à toute augmentation. Issu d'une initiative parlementaire, le projet sera à l'ordre du jour de la session de printemps de la Chambre haute.

Interrogé hier, le président de la commission Filippo Lombardi (PDC/TI) présente cette solution comme un compromis acceptable. «Nous avons tenu compte de la conjoncture actuelle», souligne-t-il. «Elle devrait avoir changé quand la nouvelle réglementation entrera en vigueur. Par ailleurs, nous avons renoncé à introduire un supplément pour les systèmes de pompage à accumulation.»

Sur le plan politique, la situation est comparable à celle de l'assurance invalidité. Les Chambres fédérales vont vraisemblablement reporter l'entrée en vigueur de la hausse temporaire de la TVA destinée à financer son désendettement car elles craignent un verdict négatif du peuple. Dans le cas des redevances hydrauliques, le vote du peuple n'est pas obligatoire, mais la procédure de consultation a montré qu'il ne fallait pas sous-estimer l'opposition. Pour les producteurs d'électricité, les organisations économiques, les milieux patronaux et, dans une moindre mesure, les syndicats, le moment de la révision est mal choisi. Ils font valoir que l'augmentation prévue est en contradiction avec les débats récents sur le prix de l'électricité. Elle provoquerait une nouvelle hausse qui mettrait en péril la compétitivité de l'économie suisse.

Très écoutés au Conseil des Etats, les cantons alpins estiment cependant avoir droit au renchérissement intervenu depuis la dernière adaptation qui remonte à 1997. Ils veulent aussi revaloriser une ressource qui a pris de la valeur sur le marché européen de l'électricité. Après la procédure de consultation, la commission a décidé de maintenir son concept d'adaptation en deux étapes mais elle reporte d'un an chaque échéance. Actuellement de 80 francs par kilowatt théorique, le montant maximal de la redevance sera porté à 100 francs en 2011 au lieu de 2010. Il passera à 110 francs en 2016 au lieu de 2015. Les recettes supplémentaires escomptées se montent à 150 millions de francs par année au terme des deux étapes. Selon Filippo Lombardi, l'impact sur les consommateurs sera modeste. Démentant les chiffres d'économiesuisse qui évoque une hausse du prix de l'électricité de 3 ou 4%, il affirme que la hausse sera inférieure à 1% au terme de la première étape.

## L'UDC dit non

Le projet est porté par la majorité des cantons. En Suisse romande, Vaud est le seul à s'y opposer. Au sein des partis, le PDC apporte un soutien sans réserve. Les radicaux acceptent seulement la première étape, les Verts veulent une affectation partielle pour la revitalisation des cours d'eau et l'UDC rejette en bloc le projet de la commission. Le PS ne s'est pas prononcé officiellement mais sa position devrait se rapprocher de celle des Verts. Résultat: le projet passera sans doute la rampe au Conseil des Etats, mais la partie n'est pas gagnée d'avance au Conseil national. Filippo Lombardi espère convaincre les milieux rose-vert grâce à la prise en compte du contre-projet à l'initiative populaire «Eaux vivantes» qui prévoit une revitalisation des cours d'eau.